



annulation du pacs par un des partis

Par **arno cuny**, le **13/02/2012** à **21:39**

ayant l'intention d'annulé le pacs a ma demande notre couple etant un echec total financièrement et sentimentalement pour de mutiple raisons la femme avec l'aquelle je vit ne travaille pas et a deux enfant dont je ne ssuit pas le geniteur peut elle me reclamé des pension pour elle ou pour les enfant mes revenus n etant pas enorme quesque je risque

Par **youris**, le **13/02/2012** à **22:49**

bjr,

un pacs ne s'annule, on parle de dissolution du pacs.

Demande de dissolution par l'un des partenaires:

Un seul des partenaires peut demander la fin du Pacs.

Il signifie par huissier de justice à l'autre partenaire sa décision.

Une copie de cette signification est remise ou adressée, par l'huissier de justice, au greffe du tribunal d'instance ou au notaire qui a reçu l'acte initial.

Le greffier ou le notaire enregistre la dissolution.

La dissolution du Pacs prend effet à la date de son enregistrement.

la séparation se fait à l'amiable entre les anciens partenaires.

vous ne devez aux enfants de votre ancienne partenaire ni à elle.

cdt